

Le Journal de Gen, 23 février 2012

Élus du groupe BVOL

### Une nouvelle fois évités plutôt qu'invités

Les élus de BVOL ont décidé de réagir face à l'action d'Estelle Joulli, qui avait décidé, lundi 13 février, d'organiser, en présence du sénateur Jean-Pierre Susur une médiation avec son équipe, et le collectif de soutien.

« Madame le Maire a annoncé par voie de presse et dans sa lettre de vœux à la population qu'elle allait organiser une médiation au sein de son conseil municipal afin « d'obtenir la conciliation des coeurs et des esprits ». Au vu de ce que tous les conseillers municipaux vivent en ce moment nous pouvons légitimement nous demander d'où lui vient cette idée de médiation » « Enterrant M. Rigaux, Martine Rousseau et les autres membres du groupe BVOL.

Voici leur explication : ils ont eu une entrevue à la préfecture d'Orléans (sont trois conseillers de l'ex groupe majoritaire et trois du groupe BVOL) avec le sous-préfet et son adjointe général le lundi 20 décembre. Ce dernier leur avait proposé d'essayer de reprendre le dialogue avec le maire. A cela les élus ont souhaité qu'il organise une médiation entre le maire et tous les conseillers. Trouvant l'idée pertinente, le sous-préfet la proposait à l'écrit lors son entretien en préfecture deux jours plus tard. Mais le concept a été repris, selon eux par le maire. Il en résulte alors cette médiation le 13 février au soir avec le sénateur Jean-Pierre Susur et son équipe et sans leur présence. Ils précisent qu'une première réunion ayant eu lieu en mairie à 18h (sans aucun rapport avec cette « médiation »), les élus BVOL ont décidé à son issue d'attendre l'arrivée du sénateur sur la place de la mairie, qui serait venu à la demande du premier magistrat pour assister à une réunion de médiation. Apprenant alors leur éviction, Jean-Pierre Susur leur aurait proposé d'assister à la réunion.

« Nous aurions pu répondre favorablement à cette invitation, sauf que, pour nous, ce n'était pas



Les élus de BVOL n'ont pas été invités

une « médiation », puisque nous attendons une « médiation préfectorale » qui aurait été plus « neutre », mais plutôt « réunion » pouvant aboutir à un engagement de tous à travailler ensemble ». Mais ils en ont décidé autrement car « La réunion de médiation entre les conseillers et le maire » s'est donc déroulée en présence de cinq conseillers, du premier adjoint, du maire, du sénateur, du chef des services techniques, et de quelques oratoriens dont nous pourrions légitimement penser qu'ils appartiennent au collectif des anonymes soutenant les actions du maire ».

Les élus de l'opposition déplorent cette action. Ils considèrent qu'une médiation doit se faire avec un médiateur ne pouvant être qu'une personne appartenant ou dépendant de l'autorité de tutelle des collectivités territoriales qu'est le ministre de l'intérieur. Au niveau départemental, son représentant est le préfet ou une personne désignée par lui. Tous les

élus doivent être présents. Ils s'interrogent sur la présence d'un collectif de soutien dans ce type de réunion ainsi que d'un directeur des services techniques ? Pour conclure, dans une médiation entre deux parties, ce n'est pas l'une des parties qui organise cette médiation avec le médiateur et les participants qu'elle a choisis.

Pour les élus de BVOL, « la médiation locale ne se résume donc à une réunion de pression sur certains élus afin de leur faire peur pour qu'ils changent d'avis et apportent au maire leur soutien aveugle, qu'aucune convocation écrite n'a été faite, les concernant. Tout s'est fait oralement. La préfecture aurait pu régler à la convocation écrite d'une telle médiation. Cette réunion prouve encore une fois, que madame le maire, complètement isolée, ne sait plus quoi inventer pour éviter son litige ».

F Millot